

• (1450)

[Français]

LE BUDGET

LA DATE DU PROCHAIN BUDGET

M. Robert Toupin (Terrebonne): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Monsieur le Président, les gens de la circonscription de Terrebonne me harcèlent de questions depuis déjà quelques semaines. Ils désirent connaître la date précise du dépôt du prochain Budget. Cette situation n'est sûrement pas unique à ma circonscription. Vous pouvez constater, monsieur le Président, que les Canadiens sont soucieux de l'économie de leur pays.

Alors, la question qui est soumise au ministre est la suivante: Peut-il m'indiquer la date précise à laquelle le nouveau Budget sera déposé?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis très conscient des préoccupations des électeurs de la circonscription de mon collègue de Terrebonne et je suis certain que le Budget que je déposerai dans quelques semaines sera un très très bon Budget pour tous les problèmes économiques de notre pays. Aujourd'hui, monsieur le Président, j'ai le plaisir d'annoncer que le Budget sera déposé le jeudi 23 mai 1985.

* * *

[Traduction]

LES FINANCES

LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je suis certain que le ministre a lu cet article paru dans le *Globe and Mail* de la fin de semaine qui révélait que 2.8 milliards ont été perdus à cause de l'abri du crédit d'impôt pour la recherche scientifique. L'article dit également que de hauts fonctionnaires du Revenu national signalent qu'en dépit du moratoire imposé l'automne dernier, les bénéficiaires de ce crédit d'impôt, c'est-à-dire surtout des grandes entreprises, n'ont cessé de violer l'entente conclue. Pourquoi le ministre n'est-il pas intervenu pour faire cesser cette fraude manifeste?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que nous n'avons pas perdu de temps l'automne dernier pour mettre un terme à cette fraude manifeste, pour reprendre l'expression du député, en ce qui concerne le crédit d'impôt à la recherche scientifique. Le député doit savoir que les grandes entreprises n'étaient pas seules à en bénéficier. Beaucoup de petites ont également pu ainsi obtenir l'argent dont elles avaient un urgent besoin pour financer d'excellents projets de recherche et de développement.

Questions orales

J'ai lu l'article en question. Je vais le relire plus attentivement au cas où j'aurais manqué quelque chose. Je remercie le député d'avoir soulevé la question.

LE MANQUE À GAGNER

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le ministre des Finances. Le 28 novembre dernier, j'ai demandé au ministre du Revenu national s'il imposerait immédiatement un moratoire complet sur cette clause dérogatoire qui ouvrait la porte toute grande aux abus aux dépens des contribuables. Étant donné que ces crédits d'impôt ont fait perdre dix fois plus au gouvernement qu'on ne l'avait d'abord prévu dans le budget Lalonde, le ministre va-t-il fermer cette échappatoire et nous indiquer sans tarder à combien se monte le manque à gagner dû à ces crédits d'impôt?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne voudrais pas contredire publiquement le député. Je pense qu'il devrait y penser à deux fois avant de prendre pour argent comptant les renseignements fournis dans un article du *Globe and Mail*.

J'ai entrepris d'examiner la question et si une déclaration s'impose, je m'exécute. En attendant, je lui rappelle qu'un grand nombre de petites entreprises qui font de la recherche et du développement ont bénéficié de cette formule fiscale, laquelle a aussi contribué à créer des emplois si utiles dans le domaine de la recherche et du développement.

* * *

LA LOI SUR LES JEUNES DÉLINQUANTS

LES DIFFICULTÉS QUE PRÉSENTE POUR LA POLICE L'APPLICATION DES DISPOSITIONS

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au solliciteur général. Le ministre sait que, en raison de l'article 38 de la Loi sur les jeunes délinquants, le service de la police du grand Toronto a été incapable de signaler au grand public l'identité d'un jeune de 17 ans qui s'est échappé après avoir été accusé de vol à main armée avec une arme à canon tronqué. Le service de la police du grand Toronto est fort inquiet du danger qu'il constitue pour la population. Le ministre acceptera-t-il de s'entretenir sans délai avec le chef de police du grand Toronto ou avec l'Association canadienne des chefs de police pour discuter avec eux de leurs inquiétudes au sujet de la Loi sur les jeunes délinquants?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai déjà eu des entretiens avec certains chefs de police. Je serais tout à fait disposé à les accueillir à nouveau pour discuter cette affaire.